



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)
Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)
Mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)
RÉVISION DE DESCRIPTIF DE PROJET¹**

<p>Titre du projet : PBF/IRF-218: Projet de renforcement de la résilience sécuritaire et de la prévention des conflits inter-communautaires pour la cohésion sociale et la paix dans les Régions de Mopti et Ségou</p>	<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU : ONU Femmes & PNUD</p> <p>Nouvelle(s) entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU: OHCHR</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet : Project Contact: Mariétou Diaby Coordinatrice de Programme Femmes Paix et Sécurité ONU Femmes Address: Mali, Bamako, Immeuble Magane, Faso Kanu Telephone: +22382005860 E-mail: marietou.diaby@unwomen.org Project Contact: Abdoul Wahab Ba Conseiller Technique Principal Gouvernance Address: Mali, Bamako, Immeuble Magane, Badalabougou Est Telephone: +22375997858 E-mail : abdoul.wahab.ba@undp.org Project Contact: Bernadette Sene Conseillère principale protection des femmes Address: Minusma, Immeuble Magane, Badalabougou Est Telephone: +22394950154 E-mail: seneb@un.org OHCHR : Anthony Cardon de Lichtbuer Off: +1 (917) 367-6416 e-mail: cardon1@un.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : MINUSMA, Force Conjointe G5-Sahel, Ministère de la Réconciliation Nationale, Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Jeunesse et de la Construction citoyenne, Organisations de la société civile</p>
<p>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : 00108343</p>	<p>Site du projet : Régions de Mopti et Ségou</p>

¹ Utiliser ce formulaire UNIQUEMENT dans le cas i) d'une augmentation du budget du projet ; ou ii) d'un changement significatif concernant l'étendue ou les résultats visés du projet.

Description du projet : <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i>	Budget d'origine approuvé : \$2,500,006 Budget supplémentaire demandé : \$ 590,640 Contribution supplémentaire du Gouvernement : 0 Autres contributions supplémentaires : 0 Augmentation totale du budget du projet : \$ 3,090,646 2
	Date de démarrage du projet : Janvier 2018 Date initiale d'achèvement du projet : 30 juin 2019 Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant): N/A
« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)³: 2 <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i>	
Résultats du projet: Résultat 1 : La dynamique de construction et de consolidation de la paix est renforcée par l'amélioration des relations inter et intra-communautaires dans les Cercles de Ténenkou et Macina à travers l'accroissement de l'implication et du rôle de 2600 jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux (dont au moins 30% de femmes). Nouveau : Résultat 2 : <i>Les risques de violations graves des droits de l'homme envers les communautés commises dans le cadre des opérations du FC-G5S sont réduits et les composantes de la Force Conjointe G5-Sahel respectent les droits de l'homme et le DIH dans le cadre de leurs opérations et travaillent en confiance avec les communautés locales</i>	
Domaine de résultat du Fonds⁴ résumant au mieux l'objectif du projet : 2 (2.3 prévention de conflits)	

*(Pour les projets financés par l'IRF)**

Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)⁵ Nom du Représentant : Maxime HOUMATO Country Director Signature Nom de l'Agence : ONU Femmes Date et cachet	Représentant des autorités nationales Nom du Représentant du gouvernement partenaire : SE Tieman Hubert Coulibaly Signature Titre: <i>Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</i> Date et cachet: 12/02/2018
--	--

² *Le budget global approuvé par le fonds de consolidation de la paix et le transfert de la deuxième tranche sont soumis à l'évaluation du bureau d'appui à la consolidation de la paix et au processus de prise de décision, et sous réserve de la disponibilité des fonds dans le compte de PBF

³ PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

⁴ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :
(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
4. (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4)
(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

⁵ Inclure un espace de signature pour chaque RUNO recevant des fonds dans ce projet IRF.

<p><i>Nom du représentant:</i> Aboubacar KOULIBALY <i>Country Director</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence:</i> UNEP <i>Date et cachet:</i> 08/02/18 <i>Nom du représentant:</i> Andrew Gilmour <i>Sous-Secrétaire général</i> OHCHR, New York <i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire:</i> Mohamed ELMOCTAR <i>Signature</i> <i>Titre:</i> Ministre de la Réconciliation Nationale <i>Date et cachet</i></p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom du Représentant:</i> Oscar Fernandez Taranco <i>Secrétaire général adjoint</i> <i>Signature</i> <i>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</i> <i>Date et cachet:</i> 20 Feb 2018</p>	<p>Coordonnateur Résident (CR) <i>Nom du Représentant:</i> Mbaranga Gasarabwe <i>Représentante Spéciale adjointe du Secrétaire général de la MINUSMA, Coordonnatrice humanitaire, Coordonnatrice résidente du Système des Nations unies au Mali</i> <i>Signature</i> <i>Bureau du CR</i> <i>Date et cachet</i></p>



Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

- a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix : N/A
- b) Justification et impact de la révision de ce projet :

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :
- b) Budget révisé
- c) Capacité des nouvelles entités récipiendaires de l'ONU et des nouveaux partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

(N.B. 1 : Le texte en italique sur les pages suivantes a pour fonction d'indiquer comment l'information doit être fournie. Le projet soumis ne doit pas contenir de texte en italique.)

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

- a) **Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix :** *La situation demeure inchangée.*
- b) **Justification et impact de la révision de ce projet :** *Depuis l'établissement de la Force Conjointe G5-Sahel (FC-G5s), il y a une nécessité urgente à fournir un appui aux forces de sécurité, en particulier la FC-G5s, pour que celles-ci mènent leurs opérations en conformité avec les droits de l'homme et le droit international humanitaire (au travers de la mise en place d'un cadre de contrôle du respect de ces normes) et, ce faisant, établissent une relation de confiance avec les communautés locales, essentielle pour rétablir la sécurité et la stabilité. Cette nécessité a été soulignée dans la Résolution 2391 (2017) du Conseil de Sécurité le 8 décembre 2017 : « 17. Déclare que les opérations de la Force conjointe doivent être menées dans le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, selon qu'il convient, et que les États du G5 Sahel et la Force conjointe doivent prendre des mesures actives pour réduire au minimum les risques pour les civils dans toutes les zones d'opérations ainsi que pour s'assurer que les coupables aient à répondre de leurs actes et transférer aux autorités de justice pénale ceux qui sont appréhendés lors d'opérations et suspectés de crimes terroristes ou commexes »;*

Afin d'intégrer ces éléments de contexte, il est donc proposé d'intégrer un nouveau résultat spécifique répondant à ces questions. Les activités seront mises en œuvre sur une période de six mois car l'appui du Peacebuilding Fund sera catalytique, et servira à lancer les activités. Le Peacebuilding Fund sera le premier bailleur de fonds qui soutiendra cette initiative, en attendant que les financements de partenaires tels que les Pays-Bas et l'Union Européenne se concrétisent. L'appui à la mise en place d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour la FC-G5s, qui devrait dans un second temps être pérennisé par des financements supplémentaires, notamment de l'Union Européenne, permettra également aux forces de sécurité de la région et impliquées dans la FC-G5s de professionnaliser sur le long terme le comportement de leurs troupes et ainsi de mieux adresser les nouveaux types de menaces sécuritaires auxquelles elles font face.

La cost-extension porte sur un budget de \$590,640.

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

- a) **Nouveaux résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :** *Indique les résultats, nouveaux ou modifiés. Si la révision a un impact sur la théorie de changement du projet, veuillez indiquer la nouvelle théorie de changement. Veuillez également expliquer la cohérence entre les nouveaux résultats et les ceux demeurés inchangés. Les changements concernant les résultats, indicateurs et/ou cibles doivent figurer dans un cadre de résultats révisé.*

Un deuxième volet du travail a été rajouté au projet et consistera à mettre en œuvre une approche innovatrice de réduction des risques de violence et violations dues aux opérations contre-terroristes pour les populations civiles à travers l'application de la Human Rights Due Diligence Policy on UN support to non-UN security forces (HRDDP) et le soutien à la mise en place d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui aura principalement lieu dans la région de Mopti où sont établis les quartiers généraux de la force conjointe et où la plupart des opérations de la force conjointe auront lieu. La mise en place effective d'un tel cadre permettra entre autres que ces opérations militaires ne contribuent pas à une détérioration de la situation sécuritaire des communautés et une reprise du cycle de la violence.

Ce résultat visera à mettre en place un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire par la FC-G5S en permettant de jeter les bases essentielles d'une structure d'appui à long terme permettant aux opérations sécuritaires de s'effectuer avec l'appui des populations locales et non à leurs dépens.

Dans une phase initiale, la mise en place du cadre sera facilitée par le déploiement à Mopti de deux staff techniques (P5 et P3) qui fourniront des conseils à – et travailleront avec – la FC-G5S de manière quotidienne sur l'établissement des mécanismes du cadre. Dans le même temps, un Officier des droits de l'homme (P4) sera déployé à Bamako pour renforcer la Division des Droits de l'Homme de la MINUSMA en vue de l'application de la HRDDP à l'appui fourni par la Mission à la FC-G5S. Depuis New York, OHCHR coordonnera la mise en place du projet, le suivi avec le Conseil de Sécurité, la coordination avec les bailleurs de fonds, les recrutements initiaux et tout autres aspects opérationnels.

La théorie du changement escomptée est : « (1) Si des coalitions de jeunes, femmes et leaders communautaires s'engagent dans des cadres de dialogue inclusifs et participatifs, (2) si les cadres de collaboration avec les autorités locales, les forces de défense et sécurité existent, (3) si les communautés sont mieux informées et s'engagent pour la paix, et si (4) un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire relatif aux opérations de la force G5 est mis en place alors les tensions communautaires seront réduites et le climat de paix amélioré parce que les communautés auront les capacités de résoudre les conflits sans recours à la violence, leur confiance dans les institutions sera renforcée et l'influence des groupes armés sera diminuée ».

Résultat 2 : Les risques de violations graves des droits de l'homme commises dans le cadre des opérations du FC-G5S ainsi que les autres risques pour les communautés locales sont réduits et les composantes de la Force Conjointe G5-Sahel respectent les droits de l'homme et le DIH dans le cadre de leurs opérations et travaillent en confiance avec les communautés locales grâce à l'établissement d'un cadre de contrôle.

Produit 2.1 : La Force Conjointe G5-Sahel a établi les mécanismes de base d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et le DIH pour ses opérations grâce à (Activité 12) l'appui technique à l'établissement et l'utilisation par le FC-G5S de mécanismes de sélection et vérification, de planification et analyse après action, de formation, de surveillance et investigation et la mise en place au HQ de la force d'une cellule de suivi et d'analyse des victimes civiles et d'incidents impliquant les civils et (Activité 13) un engagement avec la force à tous les niveaux de commandement sur l'adhérence au cadre

de contrôle du respect des droits de l'homme et du DIH par le biais de réunions formelles régulières et contacts informels continus.

Produit 2.2 : Les directives générales internes aux FC-G5S ont été mise en conformité et un curriculum de formation établi grâce à (Activité 14) l'appui à la rédaction et l'adoption des directives du commandant de la forces et des différents SOP et note de guidance, y compris relativement à la protection des enfants, femmes et réfugiés, et à l'adoption d'un curriculum de formation pour les différents niveaux de la FC-G5s ainsi qu'à la tenue d'une première série de formations sur le cadre de contrôle lui-même.

Les produits 2.1. et 2.2. seront réalisés avec l'appui de l'équipe technique déployée à Mopti au travers d'interactions quotidiennes avec l'Etat-major de la FC-G5S et d'ateliers, sessions de travail, et mini formations.

Produit 2.3 : OHCHR/MINUSMA, notamment en application de la HRDDP, a établi un système de monitoring et reporting pour permettre d'identifier les risques du soutien des Nations Unies au FC-G5 et ses opérations afin d'ajuster le cas échéant les méthodes opérationnelles de la FC-G5s et (Activité 15) déploie de manière régulière des missions de monitoring dans les différentes locations où les opérations du FC-G5s ont eu lieu et fournit de manière régulière des rapports de monitoring pour les mécanismes des Nations Unies comme le Conseil de Sécurité ou pour utilisation interne.

Le produit 2.3 sera réalisé au départ de Bamako et Mopti grâce à un renforcement de la capacités et structure HRDDP (y compris l'établissement d'un groupe de travail UN-FC-G5S) et des capacités de monitoring.

b) Budget révisé : Indique le budget révisé du projet, notamment par activités et par catégories de dépense. Veuillez inclure un court résumé des principaux changements apportés au budget, en quoi ils sont nécessaires et l'approche adoptée pour en garantir la rentabilité. Veuillez utiliser les deux tableaux de budget ci-dessous. Indiquer également les cas où le budget demeure inchangé.

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Table 2: Project Activity Budget

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	Output budget by RUNO	Produit du budget	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)	
				Agence Lead ⁶	Remarques
Résultat 1 : La dynamique de construction et de consolidation de la paix est renforcée par l'amélioration des relations inter et intra-communautaires dans les Cercles de Ténenkou et Macina à travers l'accroissement de l'implication et du rôle de 2600 jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux (dont au moins 30% de femmes)					
Output L.1	Des dialogues inter et intracommunautaires sont organisés dans les 2 Cercles et des chartes locales signées grâce aux propositions issues des	374 596	Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ;	PNUD	Conception d'outils, organisation d'ateliers et mise en place des mécanismes

⁶ Rôle du lead de l'Output : coordination de l'élaboration des outils techniques, de la méthodologie et la coordination et pas forcément l'exécution entière du budget dédié à l'Output concerné

	Laboratoires pour la paix		Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement		traditionnels. constitution des noyaux de volontaires
Output 1.2	Des initiatives de prévention et de gestion des conflits sont mises en œuvre conjointement par les coalitions de jeunes, de femmes et de leaders communautaires et religieux	603 804	Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	ONU Femmes	Organisation d'ateliers pour l'analyse des conflits, formation de 2600 personnes, ateliers de désignation des membres des Laboratoires pour la paix, financement des initiatives
Output 1.3	Un dialogue inclusif et participatif est engagé avec les Forces de défense et de sécurité pour améliorer la confiance avec elles, réduire l'influence des groupes armés et promouvoir un climat de paix	758 845	Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	PNUD	Organisation de rencontres avec les FDS, ateliers d'élaboration de plans d'action, appuis aux plans d'action
Output 1.4	2600 membres des mécanismes communautaires sont largement informés sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et s'impliquent activement	116 292	Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	PNUD	Organisation de campagnes médiatiques, organisations de débats sur l'Accord (DDR, RSS, justice transitionnelle, ...)
Output 1.5	819 femmes participent activement dans les dynamiques de paix conformément au Plan d'Action National de la 1325	467 853	Personnel ; Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	ONU Femmes	Organisations d'ateliers de formations des femmes sur le PAN1325, organisation des formations des femmes des laboratoires sur le leadership et le plaidoyer
Suivi - Evaluation		178 617		ONU Femmes	Missions de suivi, ateliers de capitalisation, outils de visibilité
Outcome 2 : Les risques de violations graves des droits de l'homme envers les communautés commises dans le cadre des opérations du FC-G5S ainsi que les autres risques pour les communautés locales sont réduits et les composantes de la Force Conjointe G5-Sahel respectent les droits de l'homme et le DIH dans le cadre de leurs opérations et travaillent en confiance avec les communautés locales grâce à l'établissement d'un cadre de contrôle.					
Output 2.1	Force Conjointe G5-	234000	Personnel (Mopti et	OHCHR	

	Sahel a établi les mécanismes de base d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et le DIH pour ses opérations		Bamako); Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	with MINUSM A HRPD	
Output 2.2	Les directives générales internes aux FC-G5S ont été mise en conformité et un curriculum de formation établi	159000	Personnel (Mopti et Bamako); Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	OHCHR with MINUSM A HRPD	
Output 2.3	OHCHR/MINUSMA a établi un système de monitoring et reporting pour permettre pour identifier risques du soutien des Nations Unies au FC-G5 et ses operations afin ajuster le cas échéant les méthodes opérationnelles de la FC-G5s	197640	Personnel (Mopti et Bamako); Fournitures et matériels ; Equipment, véhicules, mobiliers ; Services contractuels ; Frais de déplacement ; Transferts et subvention aux homologues ; Frais généraux de fonctionnement	OHCHR with MINUSM A HRPD	
Total		3,090,646			

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

Catégories de dépenses	ONU FEMMES		PNUD		OHCHR	TOTAL
	70%	30%	70%	30%	100%	
1. Staff and other personnel	35000	15000	35000	15000	300000	400000
2. Supplies, Commodities, Materials	31 625	13 554	31 570	13530	10000	100279

3. Equipment, Vehicles and Furniture (including Depreciation)	35000	15 000	34 913	14 962	34000	133875
4. Contractual Services	250 110	107 190	249 900	107 100	15000	729300
5. Travel	49500	19500	49500	19500	100000	230000
6. Transfers and Grants to Counterparts	392 000	168 000	3392 000	168000	75000	1195000
7. General Operating and other Direct Costs	28 700	12 300	28 700	12 300	18000	100000
Sub-total Project Costs	817 935	350 544	817 583	350393	552000	2888454
8. Indirect Support Costs*	57 255	24358	57 231	24527	38640	202191
TOTAL	875 191	375082	874813	374920	590640	3090646

- c) **Capacité des nouvelles entités récipiendaires de l'ONU et des nouveaux partenaires d'exécution** : Si de nouvelles RUNOs et/ou partenaires d'exécution sont proposés pour ce projet, veuillez indiquer ici leur capacité, y compris leur expérience dans le domaine de la consolidation de la paix et du suivi et de l'évaluation, leur expérience des programmes effectués en partenariat et la valeur qu'ils apportent au projet. Veuillez également indiquer si des RUNOs/partenaires d'exécution du projet d'origine se sont retirés et en fournir les raisons.

OHCHR a été rajouté comme partenaire d'exécution vu son expertise technique en matière de compliance framework, en matière de droits de l'homme et droit international humanitaire. OHCHR a un bureau au Mali intégré à la MINUSMA (Division des droits de l'homme et de la protection). Celui-ci est établi à Bamako avec des équipes présentes dans les différentes régions du Mali, y compris à Mopti. Le mandat de la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA est la promotion et la protection des droits de l'homme au Mali, y compris dans le cadre des accords de paix. L'appui technique aux forces de sécurité en matière de droits de l'homme fait partie de ce mandat.

III. Gestion et coordination

- a) **Gestion du projet** : Cette section décrit tout changement concernant la gestion et la coordination du projet ainsi que son système de coordination en énumérant les raisons de ce changement.

La partie du projet relative à l'appui à la mise en place d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour la FC-G5s sera principalement gérée par la Peace Missions Support Section du bureau du OHCHR à New York, notamment au regard de la transition vers d'autres financements et pour les relais politiques vers le Conseil de Sécurité et les États membres. L'équipe basée à New York informera tiendra PBF et le secrétariat PBF informée des activités prévues y compris dates des missions d'appui,

ateliers et formations sur base d'un plan de travail à soumettre au lancement des activités et une mise à jour au mois d'avril.

L'appui à la mise en place d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour la FC-G5s se fera en complémentarité du travail et du mandat de la composante des droits de l'homme de la MINUSMA mais également en étroite coordination et coopération avec différentes entités des Nations Unies qui travaillent également avec le FC-G5s, la réussite de cette partie du projet dépendant en grande partie du niveau de coopération et coordination entre les entités appropriées des Nations Unies et les autres acteurs locaux ou internationaux.

- b) **Gestion des risques** : Cette section indique les nouveaux risques, leur probabilité et les stratégies adoptées pour gérer ces risques. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour les répertorier. Veuillez également inclure tout éventuel nouveau problème « Zéro dommage » en sélectionnant des groupes cibles et zones géographiques spécifiques.

Tableau 3 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Manque de collaboration des acteurs ou des forces de sécurité lié aux menaces sur la protection et violations des droits de l'homme par les forces de sécurité.	Moyen	Haute	Utilisation des Comités consultatifs locaux de sécurité pour les activités concernant les FDS. Respect du principe du Do no harm. Mise en œuvre de la Human Rights Due Diligence Policy (HRDDP).

- c) **Suivi et évaluation** : Cette partie présente les mécanismes et les processus pour le suivi et l'évaluation du projet et le cadre de résultats après révision. Veuillez utiliser le tableau en annexe au formulaire pour remplir le cadre de résultats révisé. Pour toute information supplémentaire concernant le cadre de résultats, se référer à la Section 7 des Directives du Fonds. Une brève description des modes de suivi et d'évaluation du Plan doit accompagner le cadre de résultats, en incluant notamment les personnes en charge de la collecte et de l'analyse des données, les moyens de vérification envisagés ainsi que le budget alloué au suivi et à l'évaluation. Dans le cas d'une évaluation indépendante du projet, attacher un plan de suivi et d'évaluation séparé en utilisant le formulaire 4.1.
- d) **Dispositions administratives (langage normalisé)** : (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁷ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA.-10.30.2008.doc>

suyvant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

IRF – Cadre de résultat révisé							
Pays :Mali							
Dates effectives du projet :janvier 2018-30 Juin 2019							
Domaine de priorité du Fonds : 2.3							
Théorie du changement de l'IRF : « (1) Si des coalitions de jeunes, femmes et leaders communautaires s'engagent dans des cadres de dialogue inclusifs et participatifs, (2) si les cadres de collaboration avec les autorités locales, les forces de défense et sécurité existent, (3) si les communautés sont mieux informées et s'engagent pour la paix, et si (4) un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire relatif aux opérations de la force G5 est mis en place alors les tensions communautaires seront réduites et le climat de paix amélioré parce que les communautés auront les capacités de résoudre les conflits sans recours à la violence, leur confiance dans les institutions sera renforcée et l'influence des groupes armés sera diminuée ».							
<p>Outcome 2: Les risques de violations graves des droits de l'homme envers les communautés commises dans le cadre des opérations du FC-G5S ainsi que les autres risques pour les communautés locales sont réduits et les composantes de la Force Conjointe G5-Sahel respectent les droits de l'homme et le DIH dans le cadre de leurs opérations et travaillent en confiance avec les communautés locales grâce à l'établissement d'un cadre de contrôle.</p> <p>Outcome indicators : -Nombre de violations rapportées -Avis des populations locales sur la FC-G5S</p>	<p>Output 2.1 La Force Conjointe G5-Sahel a établis les mécanismes de base d'un cadre de contrôle du respect des droits de l'homme et le DIH pour ses opérations</p>	<p>Output indicator 2.1.1 Nombre de Mécanismes du cadre de contrôle mis en place Baseline : 0 Target : 3</p>	<p>Organigramme interne FC-G5S reflète les fonctionnalités de protection Rapport au Conseil de Sécurité</p>	X	X		
	<p>Output 2.2 Les directives générales internes aux FC-G5S ont été mise en conformité et un curriculum de formation établi</p>	<p>Output indicator 2.1.3 Nombre de Formation sur le cadre de contrôle dispensée au FC-G5s HQ Baseline : 0 Target : 5 Curriculum Formation : Baseline : 0 Target : 1 Nombre de Directives Militaires en conformité</p>	<p>Curriculum et plan de formation FC-G5S Directives militaires</p>	X	X		

		Baseline : 0 Target : 10					
	Output 2.2 OHCHR/MINUSMA a établi un système de monitoring et reporting pour permettre pour identifier risques du soutien des Nations Unies au FC-G5 et ses opérations afin d'ajuster le cas échéant les méthodes opérationnelles de la FC-G5s	Output indicator 2.2.1 Mise en place de la structure HRDDP et de ses mécanismes Output indicator 2.2.2 Première évaluation des risques des opérations du FC-G5s finalisée	Première évaluation des risques	X	X		

